

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/702

19 juin 2006

(06-2945)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

## CENTRE D'EXCELLENCE PHYTOSANITAIRE INITIATIVE DE COOPÉRATION EN COLOMBIE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 5 DE L'ACCORD SPS

### Communication de la Colombie

La communication ci-après, datée du 14 juin 2006, est distribuée à la demande de la délégation de la Colombie.

1. L'action du Centre d'excellence phytosanitaire est axée sur la recherche de débouchés pour les produits agricoles frais de Colombie sur les marchés internationaux. Le Centre a été créé en juillet 2002 dans le cadre d'un accord entre l'Institut colombien de l'agriculture et de l'élevage (ICA), le Département de l'agriculture des États-Unis (USDA), l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Il a pour mission de réaliser les études préliminaires requises pour faciliter les demandes d'exportation de produits agricoles frais colombiens, de connaître la répartition géographique des parasites limitant les exportations colombiennes ainsi que de proposer des stratégies pour la surveillance des parasites, la lutte contre les parasites et leur éradication.

2. Le Centre vise à former une équipe pluridisciplinaire permanente de haut niveau qui soit à la fois un chef de file en matière de développement de l'agriculture et du commerce en Colombie et un modèle pour les pays andins et d'autres pays de l'hémisphère. Il comprend un comité directeur et un comité technique chargés de la gestion et de la définition des priorités pour l'élaboration des documents essentiels.

3. Le Centre est composé de plusieurs entités nationales et organismes de coopération internationale qui agissent de concert par le biais d'accords. Les organismes participants sont les suivants:

- ICA: ses spécialistes dans le domaine de la préservation des végétaux ainsi que les professionnels du Groupe d'analyse des risques apportent leur soutien au Centre. L'ICA avalise et valide les documents émis par le Centre. En outre, il passe des contrats et prend en charge certaines dépenses. En collaboration avec le Service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire (APHIS) de l'USDA, l'ICA assure la coordination technique du Centre.
- USAID: elle finance des activités de mise en œuvre et l'aménagement des locaux ainsi que les salaires du personnel technique.

- APHIS: sa collaboration avec le Centre consiste à prendre en charge les frais administratifs et d'entretien des locaux. Avec l'ICA, il assure également la coordination technique du Centre.
- IICA: il est responsable de la coordination administrative du Centre et des ressources de l'USAID, de l'embauche de professionnels compétents ainsi que de l'assistance et de la coopération technique fournies par les spécialistes nationaux et internationaux.

4. Le Centre compte des centres secondaires d'analyse des risques liés aux parasites, des systèmes d'information géographique et d'un centre de lutte contre les parasites.

- Centre secondaire ARP (Analyse des risques liés aux parasites): il est chargé des études scientifiques sur les produits pouvant être exportés.
- Centre secondaire SIG (Systèmes d'information géographique): il a pour fonction de recueillir des informations et d'affiner les stratégies de piégeage, de structurer l'information grâce à des cartes géoréférencées et de traiter ces informations en recherchant des liens entre les parasites et le milieu.
- Centre d'excellence pour la lutte contre les parasites: il a pour mission de proposer des mesures de "lutte" contre les parasites et les maladies de quarantaine détectées au cours des études d'évaluation des risques.

5. Le Centre a élaboré des documents visant à faciliter les exportations vers les États-Unis. Ces documents concernent les produits suivants: physalis, pitahaya, arandino, agraz, concombre, tomate en arbre, cucurbitacées (potiron, pâtisson, courge et courgettes), arrugula, papaye, bette, tomate, feijoa, lulo, épinard, passifloracées (grenadille jaune, grenadille pourpre et curaba), céleri, citronnelle, paprika et sauge. Les États-Unis en ont déjà approuvé certains. D'autres font l'objet d'une révision et d'un contrôle de la part de l'APHIS.

6. Le Centre a participé aux travaux du Groupe d'analyse des risques et des affaires internationales de l'Institut colombien de l'agriculture et de l'élevage.

---